LECON 6 : LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Jusqu'au milieu d XXem, la société internationale était une société d'un nombre restreints d'Etats, une cinquantaine, de niveau économique comparable du nom des nations économiques civilisées, essentiellement européenne ou européanisée, les rapports été horizontaux, un droit de coordination et de co-existence, l'idée est de régler la co-existence entre les Etats, donc pas de nécessité d'instituer durablement des instruments de coopération.

Mais le nombre d'Etats a été multipliés par 4, près de 2oo Etats, de très grandes disparités, un accroissement des moyes de transport intra et transcontinentaux et de communication, une interdépendance qui a besoin pour éviter que les disparités ne se transforment en conflit, elle a besoin de la coopération des Etats. L'organisation est l'outils de la coopération durable entre les Etats.

I) Histoire

En 1915, il y avait environ 5o organisations internationales, alors qu'en 2oo8 35o, il ya un accroissement considérable en moins d'un siècle. Il ya trois périodes qui explique ce passage.

A) 1815 - 1914

La révolution industrielle, pendant ce siècle, mis à part 1875, il ya une relative stabilité en Europe, on isole la France du reste de l'Europe à cause de Napoléon, la paix favorise les échanges entre els Etats. Il ya un double phénomène :

- la multiplication des conférences internationales ce qui favorise l'utilisation du traités multilatéral. Elles vont permettre l'émergence de l'outils de traités multilatéraux, et la création de règles générales. En 1815, acte final du congrès Viennes, puis la conférence de Berlin en 18o5 qui tente de réglementer l'expansion territoriale. Ces grandes conférences préfigurent l'organisations car elles nécessite des organes spécifiques, des comités de rédaction des textes, ces conférences se déroulent de manière régulière, mais elles n'ont pas de caractère permanant donc elles ne sont pas des organisations internationales
- les évolutions techniques donnent naissance à des institutions permanentes, ce qui est la première génération d'organisations internationales, qui ont pour objectifs de réglementer des activité communes au départ de manière régulière. Il ya deux catégories :
 - les commissions fluviales, qui réglementent les transports sur les fleuves internationaux, composé de personnes de plusieurs nationalités, des fonctionnaires d'Etat dépendant de leur Etat d'origine.
 - d'autres instances dans divers domaines très techniques qui ne nécessitent aucune prise de position politique, la propriété intellectuelle. Elle n'ont pas la personnalité internationales, elles ne sont pas des sujets de droit et ne sont pas indépendantes des Etats. Elles n'expriment pas une prise de volonté propre indépendamment des Etats.

B) 1918 – 1940

La SDN en 1919, résultat de la première guerre mondiale, c'est le prototype de l'organisation universelle. C'est un modèle institutionnel plus complexe, les fonctionnaires sont indépendants des Etats dont ils ont la nationalité, ils ne reçoivent pas d'ordre des Etats. Elle servira de modèle aux futures organisations dont les nations unies.

La même année on crée l'Organisation Internationale du Travail, sont membres des membres des Etats, des syndicats ouvriers et des syndicats patronaux car cette organisation a pour mission d'élaborer des normes du travail non pas seulement par les Etats mais aussi par les salariés et les employeurs.

C) Depuis 1945

On voit apparaître de très nombreuses organisations internationales, pour deux raisons car on assiste à une revitalisation de tout ce qui est organisme technique à un niveau universel et donc les anciennes unions

administratives sont intégrées aux Nations Unies, elles sont vaguement réformées et deviennent des institutions spécialisées des Nations Unies, puis on en crée d'autres genre le FMI.

Et la multiplication des organisations régionales. Les Etats ont plus de facilité à coopérer à cause de la proximité ou de la similarité des niveaux économiques. L'intégration économique genre l'ALENA, ou l'Union Européenne. L'inflation organisationnelle peut remettre en cause l'organisation internationale, il émerge une coopération entre organisations.
Les organisations internationales ont presque toutes la personnalité juridique internationale.

II) Définition

Une organisation internationale est une association d'Etats établit par voie d'accord un traité à vocation permanente dont la mission est d'atteindre les but que se sont fixés les Etats.
L'organisation internationale est un instrument seulement à priori, les Etats l'utilisent pour atteindre un but particulier, sa raison d'être est fonctionnelle, que les fonctions que les Etats ont acceptés de lui donner. Elles sont des centres actifs, elles sont capables d'initiatives, elles peuvent régler leur propres fonctionnement interne et sur le plan interne, elle canalise les rapports de force entre les Etats. Elles peuvent imposer leurs décisions aux Etats, dont le financement du budget. Elles sont des actrices des relations internationales, elles peuvent élaborer du droit international, apparaissent des rapports de verticalité, elles s'imposent aux Etats.